

**Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le  
préavis municipal N° 4/2016**

**Sujet:** Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du tribunal Fédéral

La commission s'est réunie le 20 septembre 2016 pour étudier le préavis susmentionné.

**Personnes présentes:**

20 septembre 2016

M. Quentin Bérard (suppléant)	X
M. Yvan Borboen	X
M. Alan Carleton	X
Mme Susan Killias	X
Mme Pascale Menu	X
 M. Tim Ducommun (suppléant)	

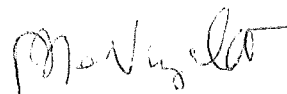
**Analyse:**

Les limites déterminées dans le préavis ne permettent pas à la municipalité de réaliser des tractations immobilières importantes. Seules des tractations immobilières mineures sont donc possibles, simplifiant ainsi le travail administratif et de gestion courante de la commune.

**Conclusions:**

La commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu,  
Présidente